



# R a p p o r t A n n u e l 2015

**OPCCF** Office protestant de consultations  
conjugales et familiales

[www.opccf.ch](http://www.opccf.ch)

10, rue de la Madeleine – 1204 Genève  
Tél. 022 311 82 11 - Fax 022 312 29 79

Consultation de couple et de famille

Service de médiation

Institut d'études du couple et de la famille  
(IECF)

## **Sommaire**

---

Message du président	3
Les activités de l'OPCCF	4
La consultation	6
La formation	8
Les représentations	10
Nouvelles activités	12
Les collaborations avec l'Eglise protestante de Genève	13
L'équipe des collaborateurs	14
Le Conseil	16
Les finances	17
Rapport du trésorier	18
Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2015	20
Recettes de l'OPCCF en 2015	22
Budget 2016	23
Remerciements	24
Membres et collaborateurs	25
Contacts	26

## Message du président

---

### 2015 : une année exceptionnelle

Quelle meilleure façon d'annoncer les 70 ans de l'OPCCF en 2016 ?

L'année écoulée fut, à bien des égards, une année exceptionnelle :

- Augmentation du nombre de nouvelles situations et des heures de consultations
- Augmentation des revenus provenant des consultations
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Développement de nouvelles activités
- Mise à disposition d'un nouveau lieu de consultation
- Une mission repensée autour de valeurs claires

Créé en 1946, l'OPCCF demeure donc plus que jamais un centre de référence pour les couples et les familles à Genève.

La **mission** de l'OPCCF se décline sur trois axes :

1. La **consultation**, bien sûr, notre activité principale depuis 1946.
2. La **formation** au travers de l'IECF, créé en 1989.
3. La **recherche**, depuis 2015 au sein d'Avenir Familles dont l'OPCCF est l'un des fondateurs avec Pro Juventute et l'Université de Genève.

Un travail de réflexion nous a permis de nous réapproprier les **valeurs** qui ont toujours été à la base de l'engagement de l'OPCCF et qui garantissent la qualité de la prise en charge de nos clients :

1. **L'écoute**: nous offrons une écoute empathique et confidentielle aux besoins, souffrances et aspirations des personnes que nous recevons.
2. **La dignité**: notre approche promeut la dignité individuelle et la dignité d'appartenance, au service de tous, sans distinction d'origine, de confession, d'orientation sexuelle et de revenu.
3. **Les ressources**: nous croyons dans les capacités d'évolution, de créativité et de mobilisation des ressources de chaque être humain, de chaque couple, de chaque famille.
4. **Le choix**: notre approche se fonde sur la liberté de choix, l'équité et l'engagement des personnes.

En 2015, dans une optique de complémentarité des activités, l'OPCCF s'est rapproché du Centre Social Protestant (CSP), en reprenant son service de consultations conjugales. Ainsi, depuis septembre 2015, l'OPCCF a deux lieux de consultation : un à la rue de la Madeleine et un dans les locaux du CSP à la Jonction. Les conditions pour le renforcement de la collaboration, entre thérapeutes et médiateurs de l'OPCCF et juristes et assistants sociaux du CSP, sont ainsi réunies.

Nous remercions toute l'équipe de l'OPCCF pour la qualité de son travail et tous ceux qui nous soutiennent année après année pour leur précieuse aide. Sans ces deux composantes indissociables, l'OPCCF ne pourrait pas occuper une place si importante auprès des couples et des familles en difficulté à Genève.

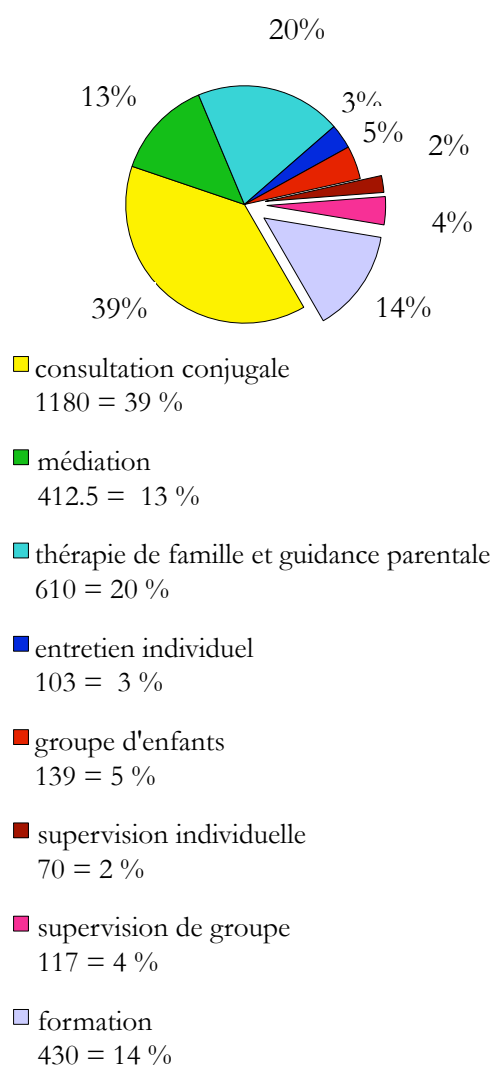
Frédéric Binder, *président*

## Les activités de l'OPCCF

**Les activités de l'OPCCF comprennent trois volets interdépendants les uns des autres : les consultations, les activités de formation et de supervision et les représentations.**

### Répartition des prestations de consultation et de formation

Répartition des activités par prestation



Le temps consacré aux prestations fournies par l'OPCCF est dédié à 80 % à la consultation et à 20 % à la formation et supervision. Le graphique ci-contre montre la répartition de cette activité par prestation pour l'année 2015.

Les prestations se répartissent selon les pourcentages suivants :

#### Consultation conjugale :

En 2015, 1180 heures de consultations conjugales ont été effectuées, ce qui représente 39 % de nos prestations. C'est le secteur d'activité principal de l'OPCCF. Pour le détail, voir pages 6 et 7.

#### Médiation :

412.5 heures de médiation (13 %). La médiation pratiquée à l'OPCCF consiste essentiellement en une aide apportée aux partenaires qui ont décidé de se séparer ou de divorcer. Elle leur permet de régler les problèmes pratiques de leur réorganisation familiale. Une convention de séparation mûrement réfléchi par les partenaires en présence d'un tiers neutre et impartial favorise, lorsqu'il y a des enfants, la possibilité d'être des parents capables de collaborer à leur éducation. La rédaction d'une convention nécessite en moyenne 3 heures de travail. En 2015, la rédaction de conventions a totalisé 102.5 h.

#### Thérapie de famille et guidance parentale :

610 heures de thérapie familiale et de guidance parentale (20 %). La grande majorité des entretiens a été effectuée en présence des familles (547 h). Les séances de guidance parentale, réalisées pour la plupart sans la présence des enfants, correspondent quant à elles à 63 h.

### Entretiens individuels :

103 heures d'entretiens individuels (3 %). Ils constituent un soutien suite à une séparation ou un divorce, ou lors de difficultés relationnelles dans le couple ou la famille.

### Groupes d'enfants :

139 heures de groupes d'enfants (5 %). Les groupes d'enfants, créés en 2005, sont un espace de parole pour les enfants dont les parents sont séparés ou divorcés. Des thématiques touchant à la séparation sont abordées lors des rencontres. Ces dernières sont précédées d'un entretien de préparation avec les parents et conclues par un entretien de restitution. En 2015, 139 heures d'encadrement et d'entretiens ont été effectuées pour les groupes d'enfants.

### Supervision :

L'Institut d'études du couple et de la famille (IECF) a assumé 187 heures de supervision en 2015 (6 %). 70 heures ont été consacrées à la supervision individuelle (2 %) et 117 heures à la supervision de groupe (4 %).

### Formation :

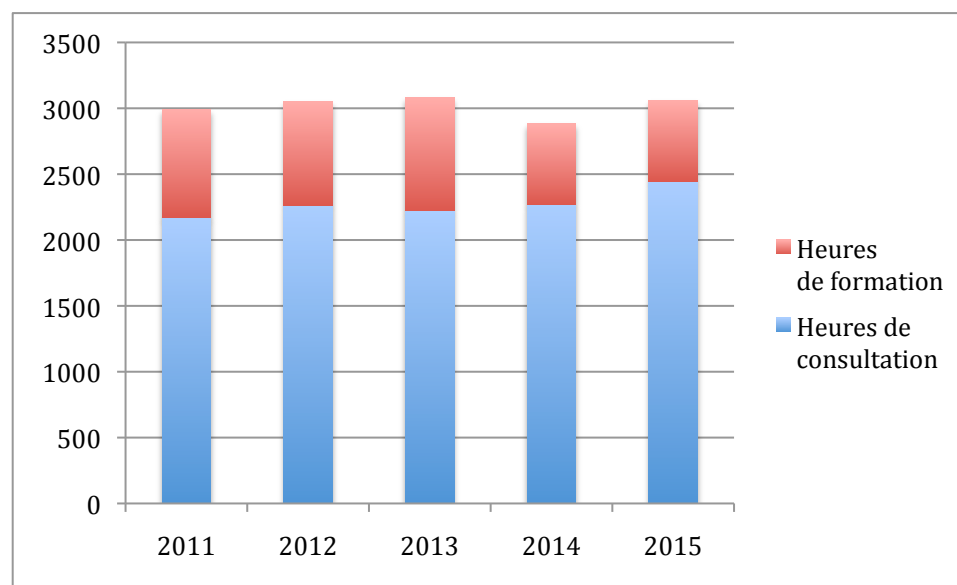
L'IECF a organisé ou animé des formations de longue durée, des séminaires et un colloque, représentant 430 heures (14 %).

Pour plus de détails sur les activités de l'Institut, voir pages 8 et 9.

### Les entretiens

Le total des heures de consultation et de formation est de 3062, soit 2445 heures concernant la consultation et 617 relevant de la formation. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des heures de consultation et de formation depuis 2011. Il montre une augmentation du nombre d'heures de consultations depuis 2011.

**Tableau comparatif sur 5 ans de consultations et formations**



## Premier volet : la consultation

---

**Secteur principal de l'OPCCF, la consultation, sous toutes ses formes, représente 80 % du volume total de ses activités. A elle seule, la consultation conjugale en représente 39 %.**

La consultation comprend :

- le conseil conjugal ;
- la thérapie de couple ;
- la thérapie de famille ;
- la guidance parentale ;
- la consultation individuelle ;
- la médiation ;
- les groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés.

La consultation permet :

- de clarifier avec les membres du couple ou de la famille ce qui se passe pour chacun d'eux ;
- de rechercher ensemble une compréhension et un dépassement de la crise ;
- de travailler les difficultés de relation et de communication ;
- de favoriser les prises de décisions librement assumées par le couple ou par la famille.

Les consultations se font dans le respect des valeurs de chacun, sans distinction de confession ni de nationalité, et quelles que soient les possibilités financières des personnes qui consultent à l'OPCCF.

Pour les consultations conjugales et familiales, une participation financière adaptée aux possibilités de chacun est négociée lors du premier entretien. Les tarifs des séances sont échelonnés de CHF 30.-- à 200.--.

Pour la médiation, le coût d'une séance d'une heure et demie s'élève à CHF 180.-- pour les salaires bas et moyens, ensuite les tarifs progressent en fonction des revenus des consultants jusqu'à CHF 380.--. Toutefois, pour les situations adressées par le SPMi et ayant de bas revenus, les tarifs de consultation sont les mêmes que ceux pratiqués pour la consultation conjugale et familiale. Le coût de rédaction d'un protocole dans le cadre d'une médiation est fixée à CHF 100.-- par page.

Les entretiens sont menés par des conseillers conjugaux, des thérapeutes de famille et de couple ou des médiateurs qui ont chacun une formation spécifique et continue.

Les consultations ont lieu en français, anglais et en espagnol. Comme pour les années précédentes, en 2015, la majorité d'entre elles se sont déroulées en français (93 %), en anglais (5.27 %) et en espagnol (1.72 %).

## La consultation en chiffres<sup>1</sup>

Le tableau qui suit montre l'évolution du nombre annuel de nouvelles situations depuis 2010. Il faut relever une augmentation importante des nouvelles situations en 2015.

Années	Nouvelles situations
2011	292
2012	298
2013	276
2014	260
2015	345

Moyenne sur 5 ans : 294 nouvelles situations.

### Situations traitées en 2015

En consultation conjugale uniquement, la proportion de couples ayant des enfants s'élève à 66.8 %, soit 164 couples sur 246.

Toujours en consultation conjugale, sur l'ensemble des 246 couples reçus en 2015, 70 % étaient mariés et 30 % non mariés.

En 2015, **1061 personnes** ont été accueillies à l'OPCCF pour un total de **448 situations** :

- 246 concernaient la consultation conjugale ;
- 107 la thérapie de famille et la guidance parentale ;
- 20 les entretiens individuels ;
- 66 la médiation ;
- 9 les groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés.

### Situations terminées en 2015

281 situations se sont terminées en 2015. Elles ont requis en moyenne 8.5 entretiens pour les couples, 7.7 entretiens pour les familles et les guidances parentales, 7 entretiens en ce qui concerne les médiations et 7 entretiens pour les groupes d'enfants.

### Répartition des situations par région :

- Genève-Ville : 41 %
- Villes du canton : 29 %
- Autres communes : 19 %
- France voisine : 9 %
- Canton de Vaud : 2 %

---

<sup>1</sup> Alors qu'avant 2011, le nombre des nouvelles situations comprenait les situations ayant pris un premier rendez-vous mais qui ne sont jamais venues, depuis 2011, nous n'avons pris en compte que les situations qui sont venues au moins une fois en consultation.

## Deuxième volet : la formation (IECF)

---

**Deuxième volet de l'OPCCF, les activités de formation sont dispensées dans le cadre de l'Institut d'études du couple et de la famille (IECF), qui dépend juridiquement de l'OPCCF.**

Créé en 1989, l'IECF est doté d'une administration spécifique ; son résultat annuel est toutefois pris en compte dans la comptabilité générale de l'OPCCF.

L'IECF s'adresse à tous les professionnels de la relation pour répondre à leur besoin d'être à la pointe des évolutions les plus récentes de la thérapie et des contextes sociologiques du couple et de la famille. Les possibilités de perfectionnement que propose l'IECF contribuent au renforcement de la qualité des prestations offertes par les professionnels des secteurs public et privé.

### **L'IECF a quatre objectifs :**

- être un lieu de formation *postgrade* et de formation continue à l'intention des professionnels travaillant avec les couples et les familles, y compris les membres de l'équipe de l'OPCCF ;
- contribuer au développement et à la transmission des connaissances et pratiques en matière de thérapie de couple et de famille d'orientation systémique, de conseil conjugal et de médiation ;
- utiliser les compétences et l'expérience des collaborateurs de l'OPCCF ;
- favoriser la création et la consolidation de réseaux interprofessionnels.

### **Les activités de formation comprennent :**

- les formations de longue durée (de 6 à 20 jours) ;
- les séminaires (de 1 à 3 jours) ;
- les conférences ;
- les supervisions individuelles ;
- les supervisions d'équipe professionnelle et de groupe ;
- les colloques.

### **L'offre de l'IECF comprend la formation et la supervision**

Les offres de formation et de supervision correspondent à 20 % des activités de l'OPCCF. Cela équivaut à 617 heures, soit 430 heures (70 %) de formation et 187 heures (30 %) de supervision. Ces dernières sont assumées par les collaborateurs de l'OPCCF.

En 2015, parmi ses activités de formation, l'IECF a en particulier organisé :

- une formation de 6 journées sur les liens entre justice, psychothérapie et intervention sociale. Cette formation a rencontré un grand intérêt auprès des 36 participants qui l'ont suivie ;
- une formation de 6 journées à l'intervention familiale pour une équipe de travailleurs sociaux des Services à Domicile Vallée de l'ARVE (SADVA) de Haute-Savoie ;
- un colloque interdisciplinaire, en collaboration avec le Centre d'Etude de la Famille - Association (CEFA), sur le thème : " Psychothérapies, religions et spiritualité". Cette journée a rencontré un très bon accueil auprès des 230 professionnels suisses, français et belges qui l'ont suivie.

## **Programme 2015**

Le programme de l'IECF s'adresse à une vaste palette de professionnels des milieux médicaux, paramédicaux, thérapeutiques et socio-éducatifs. Ont participé aux offres de l'IECF en 2015 les professions suivantes :

- Médecin généraliste
- Pédiatre
- Psychiatre, pédopsychiatre, sexologue
- Psychologue, psychologue-psychothérapeute
- Psychomotricien
- Thérapeute de famille
- Logopédiste
- Conseiller conjugal
- Médiateur
- Pasteur, théologien
- Conseiller pastoral
- Assistant social
- Conseiller social
- Coordinateur d'institutions
- Directeur de foyer
- Educateur, éducateur spécialisé
- Educatrice du jeune enfant
- Infirmier en santé mentale
- Infirmier en santé publique
- Intervenant social

Cette pluridisciplinarité constitue un point fort de chaque séminaire. Elle permet une vue élargie des situations et favorise une meilleure compréhension mutuelle, des échanges très riches entre les participants ainsi que la création de réseaux interprofessionnels.

### **La supervision et l'encadrement**

La supervision pratiquée par l'IECF est un processus qui non seulement participe au développement des compétences professionnelles de la personne supervisée, mais également l'aide à acquérir la maturité nécessaire pour l'exercice de sa profession.

En 2015, des psychiatres, psychologues, conseillers conjugaux, travailleurs sociaux, thérapeutes, médiateurs et stagiaires ont bénéficié de supervisions individuelles ou de groupe données par les collaborateurs de l'OPCCF dans le cadre de l'IECF. Ces supervisions ont porté sur la dynamique d'équipe, la redéfinition des objectifs de travail ou des buts de l'institution, le travail thérapeutique ou l'intervention socio-éducative avec des individus, des couples ou des familles.

### **Les interventions extérieures**

En dehors de l'IECF, des membres de l'OPCCF ont donné nombre de formations, séminaires, cours et conférences dans des cadres universitaires, associatifs ou pastoraux (enseignement à la FPSE de l'UNIGE, séminaires d'analyse de pratique des stagiaires psychologues MAS, formation postgrade universitaire GESVAP, journées de formation et de supervision dans le cadre de la formation à la thérapie de famille FARP-CEFA, supervisions individuelles de psychiatres en formation postgrade aux HUG, séminaire aux Aumôneries œcuméniques des HUG).

### **Collaboration avec l'Université**

En 2015 s'est poursuivie une collaboration avec la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. Il s'agit d'un projet de recherche, mené sous la direction du Professeur Nicolas Favez par Alison Banfi, doctorante, sur l'élaboration d'un nouveau questionnaire ayant pour but d'évaluer le fonctionnement des familles. Cette collaboration permet un rapprochement entre la recherche et la clinique.

## Troisième volet : les représentations

---

**Une partie de nos activités consiste à entretenir des liens étroits avec les institutions dont dépend l'OPCCF, à s'investir dans des comités, commissions ou groupes de travail qui ont un rapport avec notre pratique et à promouvoir la prise en compte des problématiques de couple et de famille.**

Dans ce cadre, nos principaux interlocuteurs sont :

- l'Eglise protestante de Genève ;
- Couple + (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) ;
- l'Etat de Genève ;
- diverses associations ;
- les Médias.

Les représentations permettent également de collaborer et d'échanger avec les différents acteurs, politiques, sociaux, étatiques et privés, laïcs et ecclésiastiques, soucieux de répondre au mieux aux besoins des individus, des couples et des familles.

En 2015, le nombre d'heures de représentation de l'OPCCF est de 427.

### **Eglise protestante de Genève**

Créé par l'Eglise protestante de Genève (EPG), l'OPCCF fait partie des ministères cantonaux de cette église. Notre consultation témoigne de l'engagement de l'Eglise au service des couples et des familles confrontés à des problèmes relationnels.

Dans l'organisation de l'Eglise, notre association est rattachée au Service Accompagnement. L'OPCCF y est représenté par Christian Reist et Benoît Reverdin.

### **Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) et l'Association des conseillers conjugaux (ACC)**

La Fédération regroupe les différents services de consultation situés en Suisse romande et au Tessin ainsi que les services francophones du canton de Berne, soit 14 services. Nathalie Picco est membre du comité de Couple+ depuis octobre 2013 et Benoît Reverdin est coordinateur d'un groupe de travail consacré à une réflexion sur l'avenir de la formation au conseil conjugal.

Sylvia Thodé co-préside l'Association des conseillers conjugaux (ACC).

### **Commission cantonale de la famille**

Le Conseil d'Etat a nommé une Commission cantonale de la famille, opérationnelle depuis janvier 2000. C'est un organe officiel ayant pour objectif de questionner diverses instances, en particulier les pouvoirs publics, et de faire des propositions concrètes en faveur des familles et en matière de politique familiale.

Présidée par Sylvie Reverdin-Rafestin, elle est composée de représentants de l'administration cantonale, de l'Association des communes genevoises, des associations privées et d'experts. L'OPCCF et Couple et Famille ont un siège commun à la commission de la famille. En 2015, c'est Monika Ducret de Couple et Famille qui a représenté nos associations sans cette commission.

## Autres représentations

L'OPCCF a été représenté au comité de la **LAVI** par son directeur Benoît Reverdin jusqu'à avril 2015 et depuis lors par Nathalie Picco, adjointe à la direction. Constitué en 1993 à la suite d'un important travail de réflexion autour de la nouvelle loi d'aide aux victimes d'infractions (dite LAVI), ce service à la communauté genevoise répond à des demandes en constante croissance.

L'OPCCF est membre du **Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)**. Ce collectif, créé en mai 2012, regroupe plus d'une trentaine d'associations genevoises actives dans différents domaines de l'action sociale. L'objectif du CAPAS est de promouvoir un partenariat fécond entre les pouvoirs publics genevois et les associations du champ de l'action sociale dans le canton de Genève. L'adhésion de l'OPCCF au CAPAS a pour but de nous permettre de participer au développement de ce partenariat et de renforcer la collaboration de l'OPCCF avec les associations genevoises œuvrant dans le champ de l'action sociale. L'OPCCF est représenté au CAPAS par son directeur Benoît Reverdin.

L'OPCCF est représenté au comité de l'**Association genevoise de thérapie familiale (AGTF)** par Michelle Bischoff. L'AGTF, forte de plus de 150 membres, comprend un groupe de 70 thérapeutes de famille reconnus, dont font partie trois collaborateurs de l'OPCCF : Michelle Bischoff, Christian Reist et Benoît Reverdin.

L'OPCCF est un service membre de la **Fédération genevoise Médiations (FGM)** dont Ida Koppen est co-présidente. La FGM a été créée en 2015 par les membres de l'ancienne Association MédiationS. Ida Koppen participe à la Commission Familiale de la FGM ; en 2015 une rencontre a eu lieu avec la présidente du Tribunal de première instance concernant la délégation en médiation familiale par le tribunal.

L'OPCCF est représenté depuis 2015 à la **Commission psychothérapie de l'Association genevoise des psychologues** par son co-directeur Benoît Reverdin. Cette association compte 650 membres exerçant dans tous les métiers de la psychologie.

L'OPCCF participe avec As'trame, Couple et Famille, le Planning familial HUG, le CSP, l'Ecole des parents et la Maison genevoise des médiations au **Collectif « Enfants et séparation »**. Ce Collectif organise des séances d'information qui se tiennent mensuellement les premiers lundis soirs du mois à « Un R de Famille ». L'objectif de ces séances est de sensibiliser les parents aux besoins des enfants et aux conséquences de la séparation sur leur évolution. En 2015, l'OPCCF a été représenté par Ida Koppen et Nathalie Picco jusqu'à juin et depuis septembre par Sylvia Thodé et Ida Koppen dans ce travail inter-associatif.

## Relations avec les médias et publications

Les professionnels de l'équipe sont fréquemment appelés à collaborer en tant qu'experts avec les radios, télévisions et journaux pour toute émission ou publication sur les thèmes du couple et de la famille. Ils sont sollicités pour des émissions et des débats à la TSR, RSR, Radio-Cité, One FM, et pour des articles dans l'Hebdo, Le Temps, la Tribune de Genève, Femina, Migros Magazine, le Psychoscope, la Vie Protestante, Bonne Nouvelle, IZA Sécurité et Santé.

## Nouvelles activités

---

### Avenir Familles

Depuis 2014, l'OPCCF a développé un nouveau projet en collaboration avec l'Université de Genève (Département de sociologie) et Pro Juventute Genève qui a abouti à la création de l'association « Avenir Familles » en février 2015. Cette dernière a pour but d'améliorer l'adéquation des mesures de soutien aux familles aux réalités familiales du canton de Genève au travers des trois axes d'activités suivants :

- 1) l'information donnée aux familles sur les offres leur étant destinées à Genève par un guichet de renseignement géré par Pro Juventute ;
- 2) le recueil et la diffusion d'observations faites par les membres du réseau genevois travaillant avec les familles sur les forces et les faiblesses du dispositif genevois de soutien aux familles ;
- 3) à partir des observations du réseau, l'Observatoire des familles, situé au département de sociologie de l'Université de Genève, mène des enquêtes et des recherches permettant de documenter et de mieux connaître les spécificités et les difficultés des familles à Genève.

Dans le cadre de ce projet, l'OPCCF a engagé, sur des fonds privés, deux nouveaux collaborateurs en octobre 2015. Jean Blanchard à 35%, et Marie-Eve Zufferey à 20%, en tant qu'attachés de communication. Ils sont responsables de la création et de l'animation d'un réseau de professionnels travaillant en lien avec les familles ; du recueil des observations des membres du réseau sur les forces et faiblesses de la politique familiale genevoise ; de la transmission sous forme synthétique des observations à l'Observatoire des familles pour analyse ; de la publication de la newsletter et du soutien à la rédaction du site internet.

Font partie du Comité de l'association d'Avenir Familles :

- Pro Juventute Genève ;
- L'Office protestant de consultations conjugales et familiales ;
- Le Département de sociologie de l'Université de Genève et IDEMO ;
- Le Département de psychiatrie des Hôpitaux Universitaires de Genève ;
- La Fondation Officielle de la Jeunesse ;
- Caritas Genève ;
- Le Mouvement Populaire des Familles ;
- Couple et Famille.

### Création de la Plateforme Systémique Genevoise (PSGe)

En 2015, l'IECF a participé activement au regroupement de 4 instituts de formation, la FARP (Formation des Associations Romandes et tessinoises de Psychologues), le CEFA (Centre d'Etude de la Famille - Association, Genève), l'IF (Institut de la Famille) et l'IECF (Institut d'études du couple et de la famille), dans le but de rassembler les compétences de ces instituts en matière de formation, afin de répondre aux nouvelles exigences fédérales d'accréditation de cursus de formation postgrade à la psychothérapie des psychologues.

Ce regroupement s'est constitué sous la forme d'une plateforme : la Plateforme Systémique Genevoise (PSGe). Dans ce cadre, nous avons débuté le travail de constitution d'un dossier d'accréditation d'un cursus de formation en 5 années qui sera soumis à l'Office Fédéral de la Santé Publique en 2016 par l'intermédiaire de la Fédération Suisse des Psychologues.

## Les collaborations avec l'Eglise protestante de Genève

---

**Dans la mise en œuvre de « Vision et priorités de la mission » qui donne une perspective commune pour déterminer les priorités de la mission pour l'ensemble de l'Eglise à l'horizon 2020, les collaborations entre services et régions se poursuivent.**

L'OPCCF, rattaché au Service Accompagnement de l'EPG, a reçu le mandat de mettre ses compétences spécifiques en matière de couple et de famille au profit de toute l'Eglise.

En 2015, les contributions des membres de l'OPCCF aux activités de l'EPG ont été les suivantes :

- Poursuite de la collaboration œcuménique dans le cadre des préparations de couples au mariage avec la pastorale Familiale de l'ECR, Christian Reist poursuit son engagement dans l'animation de sessions œcuméniques de préparation au mariage ; 2 séances préparatoires et une séance de bilan complètent la réalisation de cette session en weekend, réunissant 6 couples dont 4 couples mixtes (protestants ou anglicans – catholiques).
- Le groupe « Psychothérapies et Spiritualités » : à l'initiative de l'OPCCF et sous cette appellation, l'OPCCF a confié à Christian Reist la coordination de ce groupe réunissant jusqu'à 12 personnes, y compris des ministres de l'EPG et des membres de notre équipe thérapeutique, afin d'échanger sur les enjeux et questions concernant la spiritualité et la psychologie dans les champs de l'accompagnement individuel (HUG, paroisses), des préparations au mariage, des thérapies de couple et de famille ou encore dans le cadre de la formation d'adultes. En 2015, le groupe s'est réuni à 7 reprises.
- On peut noter en 2015 que ces problématiques « Psy-Spi » se retrouvent également lors de suivis après le décès d'un proche. Des personnes ont eu connaissance de la présence dans l'équipe d'un ministre de l'EPG avec une formation de thérapeute. Elles ont pu aborder leurs questions concernant des distinctions et articulations entre ces problématiques complexes dans le cadre de plusieurs entretiens qui leur ont été proposés leur permettant progressivement de mieux intégrer ces questionnements complexes dans leur existence.
- Nouveau Séminaire « Place de la spiritualité dans les thérapies conjugales et familiales » : dans le cadre du Diplôme of Advanced Studdies (DAS) en thérapie systémique, le Centre d'Etudes de la Famille (CEF) au CHUV a proposé 2 jours de séminaires pour les étudiants sur l'articulation de la spiritualité dans les suivis thérapeutiques des couples et des familles. Ce module, en cours de création, sera confié au Prof N. Duruz (Faculté de Psychologie – UNIL), à G. Pilet Decorvet et C. Reist pour leurs compétences respectives dans les champs de la psychologie clinique, de la pratique des prises en charge trans-culturelles et des thérapies conjugales et familiales. Il se concrétisera au printemps 2016.
- Organisation d'un colloque interdisciplinaire, en collaboration avec le Centre d'Etude de la Famille - Association (CEFA), sur le thème : "Psychothérapies, religions et spiritualité" (cf. sous la formation IECF, p. 8).
- Participation aux séances de la pastorale du Service accompagnement (Christian Reist et Benoît Reverdin).
- Participation aux séances de la Compagnie des Pasteurs et des Diacres (Christian Reist).
- Participation aux journées théologiques (Christian Reist).

## L'équipe des collaborateurs

---

Au 31 décembre 2015, l'équipe des collaborateurs comprenait 11 personnes pour 5.35 postes équivalent plein temps (EPT), dont certaines cumulent différentes fonctions. Il s'agit de 5 conseillers conjugaux et familiaux (2.25 EPT), 2 médiatrices (0.5), 1 animatrice de groupes d'enfants de parents séparés (0.1), 2 chargés de communication Avenir Familles (0.55), 1 directeur (0.15), 2 adjointes à la direction (0.3), 1 responsable de l'IECF (0.1), une secrétaire de l'IECF (0.4), ainsi que 2 secrétaires de l'OPCCF (1.0).

### Réorganisation de la direction

Depuis janvier 2015 Benoît Reverdin a repris la direction générale de l'association. Il assume en particulier la direction thérapeutique de notre consultation ainsi que celle de notre institut de formation l'IECF. Il est assisté par deux adjointes à la direction : Ida Koppen, médiatrice, qui assume la responsabilité de la communication et de la recherche de fonds ainsi que la présidence d'Avenir Familles et Nathalie Picco, thérapeute de couple et de famille, qui a repris la gestion opérationnelle et administrative de l'OPCCF et qui représente notre association auprès de la LAVI et de Couple+.

Par ailleurs, la gestion des salaires et de la comptabilité de l'OPCCF est assurée depuis janvier 2015 par la fiduciaire Comptabilis (Fiduciaire spécialisée dans la gestion des organisations à but non lucratif).

L'équipe de direction travaille en concertation et s'investit avec enthousiasme pour le développement et la renommée de l'OPCCF.

Nous tenons à remercier l'Eglise protestante de Genève pour le maintien de son soutien qui a rendu possible la réorganisation de notre direction, suite au départ à la retraite fin 2014 de Danielle Jaques codirectrice.

### Reprise de la consultation conjugale du CSP

Depuis septembre 2015, l'OPCCF a repris la prestation consultations " Couples et parents " du Centre social protestant de Genève (CSP). Cette démarche s'est faite à l'initiative du CSP, elle a pour but de regrouper une prestation identique au sein d'une seule entité.

Dans le cadre de cette reprise, l'OPCCF a le plaisir d'accueillir Sylvia Thodé, conseillère conjugale, formée à l'OPCCF et en charge de la consultation "Couples et parents" du CSP depuis 10 années.

Par ailleurs, afin de renforcer la collaboration entre les services sociaux et juridiques du CSP et les activités de consultation conjugale et familiale et de médiation de l'OPCCF, le CSP a mis à disposition de l'OPCCF un bureau de consultation dans ses locaux au 14 rue du Village-Suisse où Christian Reist reçoit des couples et des familles depuis mi-octobre 2015.

### Engagement

Dans le but de développer la pratique de la médiation, pour laquelle nous avons beaucoup de demandes, l'OPCCF a engagé, en septembre 2015, Sylvie Wegelin en qualité de médiatrice familiale. Avocate de formation, elle a acquis une solide expérience en 32 ans de magistrature (Tribunal tutélaire, Tribunal de première instance et Tribunal des mineurs). C'est dans le contexte de la réorientation de son activité professionnelle, suite à une formation à la médiation, que l'OPCCF a le grand plaisir de l'accueillir et de pouvoir ainsi bénéficier de toutes ses compétences.

## **Départ**

Après 12 années d'engagement au sein de notre association, Sylvie Rombaldi a décidé de quitter l'OPCCF afin de développer son activité aux HUG. Nous tenons à lui présenter toute notre reconnaissance pour l'ensemble de ce qu'elle nous a apporté : ses compétences de conseillère conjugale, de superviseuse et de formatrice. Nous sommes heureux de pouvoir encore compter sur sa collaboration pour certains enseignements de l'IECF.

## **Supervisions**

En 2015, nous avons bénéficié de 3 supervisions d'équipe. Philip Nielsen, supervise les situations de thérapie familiale, Annie De Vincenzi les situations de thérapie de couple et Daniel Germann pour celles de guidance parentale. Par ailleurs, les membres de l'équipe qui en font la demande bénéficient d'une supervision individuelle pour leur travail auprès des couples et des familles.

## **Colloques**

Le colloque réunit tous les membres de l'équipe. La participation au colloque fait partie du cahier des charges des collaborateurs. Lieu d'échange, il favorise l'identité et la cohésion de l'équipe. C'est dans ce cadre que sont traitées les questions professionnelles et de dynamique de groupe et que sont formulées les suggestions concernant les grandes orientations de l'institution qui seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

## **Formations continues**

En 2015, les membres de l'équipe ont suivi au total une cinquantaine de journées de formation continue en conseil conjugal, thérapie de couple, thérapie familiale, médiation.

## Le Conseil

---

**Le Conseil définit la politique générale de l'OPCCF et supervise sa gestion. Il est en charge de l'engagement des collaborateurs, s'occupe de l'organisation des Assemblées générales et des séances du Conseil. Il représente l'OPCCF auprès des tiers.**

En 2015, le Conseil, constitué de 12 membres, s'est réuni 5 fois : à l'occasion d'une Assemblée générale, de deux Conseils élargis comprenant les membres de l'équipe thérapeutique, et de 2 réunions du Conseil. Des membres du Conseil ont également participé aux réunions des groupes de travail.

Le Conseil de l'OPCCF est l'organe qui assume les décisions stratégiques de l'association. Les groupes de travail, constitués de membres de l'équipe et de membres du Conseil étudient des dossiers tels que la recherche de fonds, le développement de nouvelles prestations, les liens avec l'EPG ou la communication et l'image de l'OPCCF. Ces groupes de travail rapportent leurs propositions au Conseil qui prend les décisions.

Dans cette nouvelle organisation, le Bureau est considéré comme un groupe de travail en soi. Il se réunit à la demande et en fonction des besoins de l'Association ou de la direction. En 2015, le Bureau s'est réuni 10 fois.

Les membres du Conseil et ceux du Bureau en particulier jouent un rôle d'accompagnement et de supervision de la gestion de l'OPCCF considérable. Les membres du Conseil, et ceux du Bureau en particulier, jouent un rôle considérable dans l'accompagnement et la supervision de la gestion de l'OPCCF. D'origines professionnelles variées, ils apportent des visions précieuses à la direction et à l'équipe de l'OPCCF avec qui ils travaillent dans un esprit d'étroite collaboration. Les orientations de l'OPCCF et les décisions stratégiques sont prises dans un esprit de concertation.

En 2015, accompagnés par Madame Laurence Levrat-Pictet de Boosterbridge, le Bureau, l'équipe de direction et plusieurs membres du Conseil ont participé à un travail de réflexion sur la stratégie de marketing de l'OPCCF.

Ce travail a permis de définir une mission en 3 axes et d'explicitier les valeurs de l'OPCCF afin de les faire figurer sur les supports de communication que sont : le site internet et le nouveau dépliant de présentation.

## Les finances

---

### **Malgré l'important besoin de financements externes à trouver chaque année, l'exercice 2015 a clôturé avec un léger bénéfice.**

Malgré l'important besoin de financements externes à trouver chaque année, l'exercice 2015 a clôturé avec un léger bénéfice de CHF 675.-.

Ce résultat a été obtenu grâce aux dons de communes genevoises et de particuliers pour un montant de CHF 18'299.-, à un don de CHF 7'100.- d'une Fondation privée genevoise affecté à l'activité des groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés, à un don de CHF 18'000.- de la Loterie Romande affecté au rafraîchissement de nos locaux et aux dons de diverses fondations, entreprises et privés totalisant CHF 56'960.- affectés au Fonds social.

Les recettes de l'Institut de formation (IECF) ont également contribué à couvrir nos charges.

### **Répartition des ressources financières**

Quatre sources principales de financement assurent le fonctionnement de l'OPCCF, qui pour 2015 se répartissent ainsi :

- **CHF 245'072.-** (31.8 %) issus des activités propres, dont CHF 172'531.- (22.4 %) provenant des consultations et CHF 72'541.- (9.4 %) de l'excédent de recettes de l'IECF ;
- **CHF 208'963.-** (27.1 %) ont été assurés par l'EPG sous forme de salaires (1.15 EPT) et d'une subvention destinée au travail de direction de l'OPCCF ;
- **CHF 183'898.-** (23.9 %) par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève ;
- **CHF 100'359.-** (13.0 %) par les dons :
  - CHF 7'100.- (0.9 %) d'une Fondation privée genevoise ;
  - CHF 18'000.- (2.3 %) de la Loterie Romande ;
  - CHF 56'960.- (7.4 %) de dons de fondations et de privés (dons affectés) ;
  - CHF 18'299.- (2.4 %) des communes genevoises et de particuliers.

### **Fonds social affecté**

La dotation 2015 s'est élevée à CHF 56'960.- et le montant de l'utilisation est de 33'650.-.

## Rapport du trésorier à l'Assemblée générale du 23 mars 2016

---

Mesdames, Messieurs, chers membres,

Après la perte de l'exercice 2014, l'année 2015 s'est terminée sur un résultat légèrement positif de CHF 675.--. Comme convenu dans le contrat de prestation, ce bénéfice est compensé avec le solde négatif de l'exercice précédent.

Côté revenus, nous pouvons relever la très forte augmentation des autres produits. Cette hausse est expliquée par deux éléments extraordinaires : suite à la création d'Avenir Familles, l'OPCCF a engagé deux personnes à temps partiel et reçoit un montant de l'association Avenir Familles pour couvrir ces nouveaux frais. Par ailleurs, nous avons repris l'activité de conseil conjugal et familial du CSP et celui-ci a accepté de couvrir une partie du coût du transfert sur 2015/2016. Il convient aussi de relever la hausse, réjouissante, de 9% des revenus des consultations après plusieurs années de baisse. Du côté des dons, nous enregistrons une légère baisse de 4% des dons affectés. Cette diminution cache en fait une bonne année pour les dons des entreprises et fondations (+61%) et ceux des privés (+17%) compensée par la diminution de la subvention d'une fondation privée pour les groupes d'enfants suite à une diminution des besoins dans ce domaine et une utilisation partielle de la subvention reçue pour 2014. Cette fondation avait aussi versé, en 2014, un montant non récurrent pour nous aider à financer le plan d'assainissement de notre fondation de prévoyance. Les dons des communes et des paroisses sont, quant à eux, en baisse de 8%.

La subvention de l'EPG diminue légèrement (-3%). Il convient de relever que suite au départ de Danielle Jaques, une partie de ce montant n'est plus directement payée en salaires et charges sociales par l'EPG mais reversée à l'OPCCF pour couvrir une partie de ses charges (notamment le temps consacré par Ida Koppen et Nathalie Picco à des tâches de direction).

Pour finir, l'excédent de recettes de l'IECF est aussi en bonne augmentation de 19% et apporte une contribution toujours bienvenue à la couverture de nos charges.

Globalement, nos revenus sont en hausse de 6%.

Les dépenses sont, elles, en légère hausse de 2%. Les charges de personnel sont également en augmentation de 2%, notamment suite à l'engagement de deux personnes à temps partiel pour les activités d'Avenir Familles. Les charges d'exploitation sont, quant à elles, en hausse de 10%. Cela est essentiellement dû aux honoraires de notre fiduciaire qui a repris la gestion des salaires et une partie de la comptabilité.

Nous avons donc réalisé une bonne année, mais il convient de rester prudent car certains produits ne sont pas récurrents alors que les charges ont plutôt tendance à augmenter. Espérons que les revenus des consultations continueront à augmenter et que nous pourrions stabiliser certaines sources de financement très volatiles ces dernières années.

Venons-en maintenant au budget 2016, qui prévoit, un besoin de financement par des dons de CHF 85'000.- et reste prudent en tablant sur une stagnation de nos principales sources de revenus et une augmentation globale des charges. Cette dernière est en grande partie mécanique (postes Avenir Familles sur toute l'année 2016 alors que nous n'avions qu'un trimestre de coûts en 2015).

Je terminerai en remerciant notre fiduciaire et notre réviseur pour leur travail, pas toujours facile en cette année de transition ainsi que Florence Tullen pour sa contribution à la comptabilité 2015. L'année 2016 devrait voir plusieurs évolutions importantes avec le passage complet sur le logiciel de comptabilité de notre fiduciaire et le développement prévu d'un logiciel de gestion qui devrait grandement faciliter le travail des collaborateurs de l'OPCCF. Il nous faudra aussi entièrement revoir le processus de traitement de la caisse afin de le rendre moins manuel et plus efficace.

Les remerciements vont bien entendu aussi à tous ceux qui contribuent à la recherche de dons, car sans eux, l'OPCCF ne pourrait, année après année, avoir des comptes équilibrés.

Xavier Barde, Trésorier



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale ordinaire  
des membres de

### **L'Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales, Genève**

#### **Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales (OPCCF), Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF).

A. Gautier, Société Fiduciaire SA  
Antoine Gautier,  
Expert-comptable diplômé  
Agrément No 100651

Genève, le 31 mars 2016

AG/sk - 100428ROR - 6 ex.

Annexes : - comptes annuels  
(bilan total CHF 217'279.19, compte de profits et pertes, tableau de variation des capitaux permanents, tableau de financement, annexe aux comptes)

# Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2015

## Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

(en francs suisses)

#### ACTIFS

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>Notes</u>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités	149'048.49	119'603.18	3
Comptes de régularisation actifs	<u>20'659.70</u>	<u>13'574.31</u>	4
Total de l'actif circulant	<u>169'708.19</u>	<u>133'177.49</u>	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisation corporelles, nettes	2'001.00	4'001.00	5
Immobilisations financières	<u>45'570.00</u>	<u>45'710.00</u>	6
Total de l'actif immobilisé	<u>47'571.00</u>	<u>49'711.00</u>	
	<u>217'279.19</u>	<u>182'888.49</u>	
<b>PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>			
Comptes de régularisation passifs	<u>91'150.63</u>	<u>69'405.33</u>	7
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>91'150.63</u>	<u>69'405.33</u>	
<b>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</b>			
Dettes financières	<u>32'000.00</u>	<u>32'000.00</u>	8
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>32'000.00</u>	<u>32'000.00</u>	
<b>CAPITAL DES FONDS AFFECTES</b>			
Fond affecté immobilisations corporelles	2'000.00	4'000.00	9
Fond affecté Fondation privée	-	3'900.00	9
Fond social affecté	<u>32'636.00</u>	<u>14'626.00</u>	9
Total du capital des fonds affectés	<u>34'636.00</u>	<u>22'526.00</u>	
<b>FONDS PROPRES</b>			
Réserve de réévaluation	45'569.00	45'709.00	6
Fortune de l'association	<u>13'923.56</u>	<u>13'248.16</u>	
	<u>59'492.56</u>	<u>58'957.16</u>	
	<u>217'279.19</u>	<u>182'888.49</u>	

**Office Protestant de Consultations Coniugales et Familiales**

**COMPTE D'EXPLOITATION**

**POUR L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

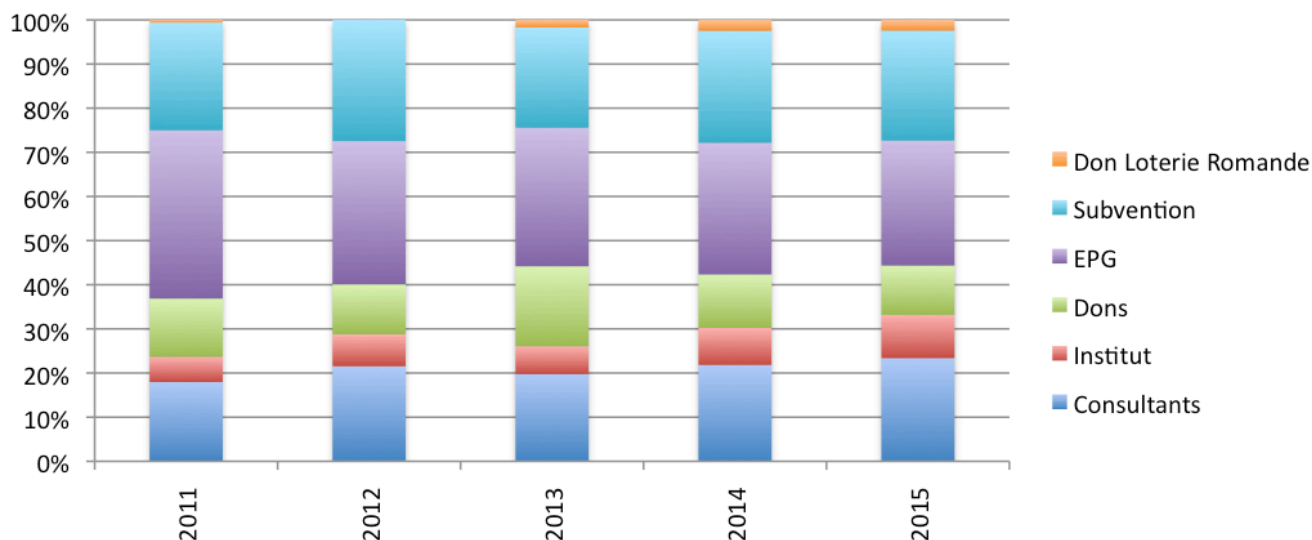
(avec chiffres comparatifs pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014)

(en francs suisses)

	<u>2015</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>2014</u>	<u>Notes</u>
<b>PRODUITS</b>				
<b>SUBVENTIONS</b>				
Subvention Etat de Genève	183'898.00	184'000.00	183'898.00	11
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	208'963.35	206'000.00	216'050.93	12
	<u>392'861.35</u>	<u>390'000.00</u>	<u>399'948.93</u>	
<b>DONS AFFECTES</b>				
Fondation privée	7'100.00	-	29'500.00	9
Loterie Romande	18'000.00	-	18'000.00	9
Fondation de soutien	5'300.00	-	-	9
Entreprises et fondations	26'400.00	-	16'380.00	9
Dons privés	25'260.00	-	21'505.00	9
	<u>82'060.00</u>	<u>-</u>	<u>85'385.00</u>	
<b>DONS &amp; COTISATIONS NON AFFECTES</b>				
Communes & Paroisses	17'650.00	-	19'250.00	13
Cotisations des membres	648.98	1'000.00	950.00	
	<u>18'298.98</u>	<u>1'000.00</u>	<u>20'200.00</u>	
<b>REVENUS PROPRES</b>				
Revenus des consultations	172'531.24	160'000.00	158'164.03	14
Excédent de recette de l'IECF	72'541.07	55'000.00	60'898.79	15
	<u>245'072.31</u>	<u>215'000.00</u>	<u>219'062.82</u>	
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
TVA forfaitaire récupérée	2'833.82	2'000.00	2'245.70	
Autres produits	28'950.29	1'000.00	1'319.47	16
	<u>31'784.11</u>	<u>3'000.00</u>	<u>3'565.17</u>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<u>770'076.75</u>	<u>609'000.00</u>	<u>728'161.92</u>	
<b>CHARGES</b>				
Charges de personnel	666'914.64	648'000.00	651'671.17	17
Charges d'exploitation	70'376.71	73'000.00	64'253.12	18
Charges financées par la Loterie Romande	18'000.00	-	21'725.90	9
Amortissements	2'000.00	2'000.00	2'700.00	5
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>757'291.35</u>	<u>723'000.00</u>	<u>740'350.19</u>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTES</b>	<u>12'785.40</u>	<u>(114'000.00)</u>	<u>(12'188.27)</u>	
Utilisation des fonds affectés	69'950.00	-	94'675.90	
Dotation à des fonds affectés	(82'060.00)	-	(85'385.00)	
<b>RESULTAT DES FONDS AFFECTES</b>	<u>(12'110.00)</u>	<u>-</u>	<u>9'290.90</u>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION</b>	<u>675.40</u>	<u>(114'000.00)</u>	<u>(2'897.37)</u>	
Subvention non dépensée à restituer à l'Etat de Genève	-		456.05	
Part de subvention non dépensée	-		1'368.16	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<u>675.40</u>		<u>(1'073.16)</u>	

## Recettes de l'OPCCF en 2015

Le tableau ci-dessous compare les chiffres de 2015 aux années précédentes et permet de visualiser le niveau d'autofinancement (consultants + Institut) qui est de 33 % pour 2015, ce qui représente le pourcentage le plus élevé depuis 2010.



Afin de permettre à chacun de bénéficier des services de l'OPCCF, il est demandé aux personnes qui consultent de financer leurs consultations conjugales ou familiales en fonction du revenu de leur ménage. Depuis 2009, le prix de la consultation est compris dans une fourchette de CHF 30.- à 200.- et est déterminé en présence du conseiller lors du premier entretien. Un problème d'argent ne doit cependant pas priver un couple ou une famille de consulter.

Pour leur part, les actes de médiation en vue d'une séparation sont de CHF 180.- au minimum par séance d'une heure et demie, s'échelonnant selon les revenus des consultants jusqu'à CHF 380.-, et de CHF 100.- la page de rédaction de documents.

Pour la médiation familiale déléguée par les tribunaux (TPI et TP AE) et le SPMi, les tarifs appliqués sont identiques à ceux de la consultation conjugale.

Conformément aux engagements pris suite à l'entrée en vigueur du contrat de prestations 2013-2016, les comptes sont présentés selon les exigences des Swiss Gaap RPC 21.

## Budget 2016

---

Le budget 2016 prévoit un excédent de dépenses de CHF 85'000.- à couvrir par des dons.

### Budget 2016 (en francs suisses)

#### Charges

Charges de personnel	722'000.--
Charges d'exploitation & amortissements	72'000.--
	<hr/>
	<b>794'000.--</b>
	<hr/> <hr/>

#### Produits

Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	210'000.--
Subvention Etat de Genève	184'000.-- <sup>2</sup>
Subvention CSP	9'000.--
Revenus des consultations	170'000.--
Cotisations des membres	1'000.--
Subvention Avenir Familles	72'000.--
Utilisation fonds social affecté	-
Autres dons (hors fonds affectés)	-
Excédent de recette de l'IECF	60'000.--
Autres revenus	3'000.--
	<hr/>
	<b>709'000.--</b>
	<hr/> <hr/>

#### EXCEDENT DE RECETTES / (DEPENSES)

Excédents de dépenses budgetés à couvrir par les dons à venir	<b>(85'000.--)</b>
	<hr/>

---

<sup>2</sup> En l'état et compte tenu du fait que le budget 2016 de l'Etat de Genève n'a pas été voté par le Grand Conseil, le montant exact de la subvention 2016 n'est pas connu. Eu égard aux coupes budgétaires annoncées, le Conseil de l'OPCCF est particulièrement inquiet de se voir imposer une réduction mécanique de sa subvention annuelle, alors que les besoins sont en constante augmentation.

## Remerciements

---

Le Conseil souhaite remercier tous ceux qui ont contribué aux résultats positifs de l'année 2015 :

- L'équipe des collaborateurs, menée avec enthousiasme et professionnalisme par Benoît Reverdin, directeur, Ida Koppen et Nathalie Picco, adjointes à la direction.
- Le comité scientifique de l'IECF et tous les intervenants contribuant au succès de cet institut de formation.
- L'Eglise protestante de Genève qui est un soutien fidèle de la mission de l'OPCCF.
- L'Etat de Genève qui subventionne l'OPCCF et s'est montré un partenaire compréhensif.
- Une Fondation privée genevoise qui prend en charge les groupes d'enfants de parents séparés ou divorcés.
- La Loterie Romande qui a pris en charge la réfection de l'ensemble des peintures de nos locaux.
- Les Communes de Bernex, Cartigny, Chêne-Bougeries, Collonge-Bellerive, Confignon, Meinier, Meyrin, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, les Villes du Grand-Saconnex et de Carouge pour leurs dons.
- Les paroisses protestantes de Carouge et de Troinex-Veyrier.
- BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran S.A. pour leur don.
- Les donateurs : Fondation Alfred et Eugénie Baur, Fondation Genevoise de Bienfaisance Valeria Rossi di Montelera, BCGE, Bory & Cie Agence Immobilière, Bruntschwig & Cie S.A., Caran d'Ache, Crédit Suisse, Migros, Moser Vernet & Cie, Notaires à Carouge, Patek Philippe.

Antoine Barde, Michel Barde, Marc-André Baschy, Jacques Boissonnas, Leopold Borel, Michel Bourrit, Manuel Bouvier, Jean-Jacques Buard, Olivier Calloud, Arthur et Jasmine Caye, Muriel Suzanne Chaponnière Rochat, Danielle Chauvet, Viviane Isém Chén-Wegmüller, Francine Courvoisier, Suzanne Geneviève Marcelle Chaix, Victoria de Blonay, Pierre Darier, Anne Demierre, Anne-Marie De Weck, Valérie Delerue, Marinette Dürr-Mottu, Henry et Anne-Marie Fauche, Thierry Fauchier-Magnan, Guillaume Fatio, Philip Georges Firmenich, Martine Frochaux-du-Pasquier, Jean-Daniel et Françoise Gallay, Maurice et Edith Gardiol, Pascal Gillieron, Christiane Guerne-Errens, Anne-Marie Hagger, Brigitte Hammer, Patricia Hubscher Eichenberger, Maud Kernisan, Olivier Labarthe, Brigitte Lacroix, Christophe Lechaud, Patricia Legler, Hans Lehmann, Armand Lombard, Emmanuelle et Antoine Maillard, Béatrice Mermod, Gérald Meyer, Willy Monnet, Pierre Yves Mourgue D'Algue, Alfred et Diane Necker, Patrick Odier, Monique Oltramare, Roger et Diana Oltramare, Guillaume et Catherine Pictet, Roland Pont, Monique Rasca-Burlet, Hugues Renaud, François Rumpf, Jacques Reverdin, Jean-Charles Roguet, Patrick Schlegel Dimier, Jean Marc Strubin, Jean-Pierre Slavic, François et Geneviève Tobler, Gérard Turrettini, Flavien Valloggia, Olivier Vodoz, David Wallace Wilson, Frédéric Weber.

- Les membres bénévoles du Conseil qui accompagnent l'OPCCF dans ses décisions et sa gestion.

*Le président*  
Frédéric Binder

Genève, le 23 mars 2016

## Conseil, association et collaborateurs en 2015

---

### Conseil :

Frédéric Binder (Président et membre du bureau)  
Flavien Valloggia (Vice-président et membre du bureau)  
Xavier Barde (Trésorier et membre du bureau)  
Diane Demierre (Secrétaire)  
Michel Balmas  
Françoise Bourrit  
Bérengère Gautier  
François George

Ida Koppen (Déléguée du personnel)  
Olivier Labarthe  
Diana Oltramare  
François Payot  
Christian Reist (Délégué du personnel)  
Frédéric Weber

### Membres de l'Association :

Francine Courvoisier  
Eric Favez  
Françoise Gallay  
Jacques Hochstaetter  
Anne-Marie Pictet

Catherine Pictet  
Hugues Renaud  
François Rumpf  
Nicolas de Saussure

## Collaborateurs en 2015

---

### Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)

#### Direction :

Benoît Reverdin

#### Adjointes à la Direction :

Ida Koppen  
Nathalie Picco Savoldelli

#### Consultation conjugale :

Michelle Bischoff  
Danielle Jaques  
Nathalie Picco Savoldelli  
Christian Reist  
Benoît Reverdin  
Sylvia Thodé

#### Thérapie familiale et guidance parentale :

Michelle Bischoff  
Nathalie Picco Savoldelli  
Christian Reist  
Benoît Reverdin

#### Médiation familiale :

Ida Koppen  
Sylvie Wegelin

#### Groupe d'enfants :

Danielle Jaques  
Sylvia Thodé

#### Avenir Familles :

Jean Blanchard  
Marie-Eve Zufferey

#### Secrétariat :

Ana Bela Rodrigues  
Florence Tullen

### Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

#### Responsable :

Benoît Reverdin

#### Secrétaire :

Ana Bela Rodrigues

#### Commission scientifique :

Michelle Bischof  
Christian Reist  
Sylvie Rombaldi

## Contacts

---

### Office protestant de consultations conjugales et familiales :

[www.opccf.ch](http://www.opccf.ch)

10, rue de la Madeleine, 1204 Genève  
022 311 82 11 - fax 022 312 29 79  
e-mail : [info@opccf.ch](mailto:info@opccf.ch)

CCP 12-18613-1

### Institut d'études du couple et de la famille (IECF) :

[www.iecf.ch](http://www.iecf.ch)

022 311 82 11  
e-mail : [info@iecf.ch](mailto:info@iecf.ch)

CCP 12-11113-7

